



LEGENDE

SOURCES D'ÉMISSIONS

- Poste de transformation - 400kV
- Ligne aérienne - 400kV
- Ligne aérienne - 225kV
- Ligne aérienne - 63kV
- Ligne souterraine - 63kV

SECTEURS OÙ S'APPLIQUENT LES INTERDICTIONS PRÉVUES AU RÈGLEMENT ÉCRIT

- Bande de 50m
- Bande de 100m

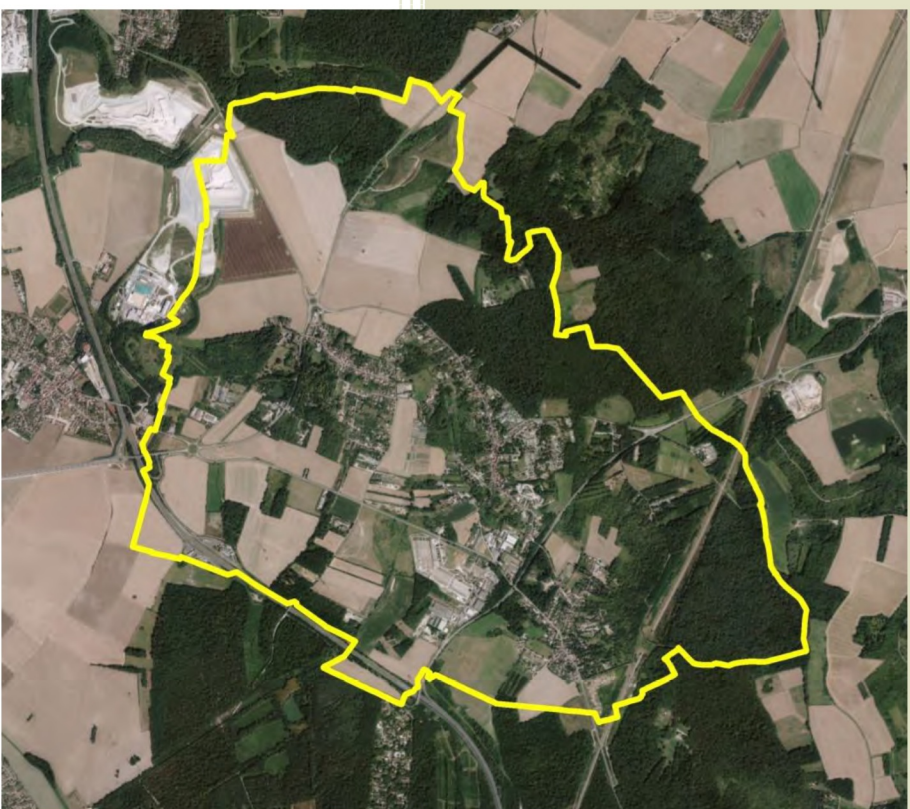


Mairie de VILLEVAUDE
27 rue Charles de Gaulle
Montjay-la-Tour
77410 VILLEVAUDE

COMMUNE DE VILLEVAUDE

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.1.4-PLAN DE ZONAGE COMPLEMENTAIRE
SECTEURS SOUMIS AUX REGLES DE PROTECTION CONTRE
LES CHAMPS ELECTROMAGNETIQUES
Territoire - 1/5 000e



Créé par la modification n°3 approuvée
le 23.02.2026



0 250 500 m